

Tribunal administratif de Strasbourg



Nathalie TIGER-WINTERHALTER
Présidente du tribunal
administratif de Strasbourg



Effectifs de la juridiction :

80

personnes dont :

36

magistrates
et magistrats

44

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

En 2025, l'augmentation de l'activité contentieuse ne s'est pas démentie puisque le tribunal a, pour la première fois, enregistré près de 11 000 recours.

Les magistrates, magistrats et personnels du greffe œuvrent au quotidien pour traiter ces affaires toujours plus nombreuses, parmi lesquelles certaines se sont distinguées par l'intérêt qu'elles ont suscité chez les citoyens et ont été largement relayées dans la presse. On pense particulièrement à l'affaire dite « Stocamine » de l'enfouissement définitif des déchets toxiques se trouvant dans les anciennes mines de potasse d'Alsace, mais également au congé de santé gynécologique de l'Eurométropole de Strasbourg, ou encore aux projets d'aménagement qui ont un fort impact sur la vie locale (EcoRhéna, canal du Rhône au Rhin, plan local d'urbanisme intercommunal de Metz Métropole, etc.).

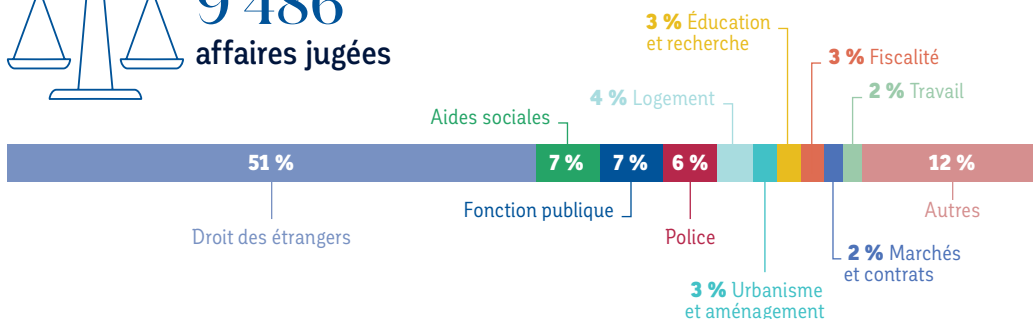
Malgré leur technicité juridique, le tribunal a le souci que ses décisions soient comprises du plus grand nombre, en poursuivant une politique de communication active, notamment par la diffusion de communiqués de presse qui se veulent toujours plus pédagogiques.

Enfin, l'année 2025 a permis de confirmer l'engagement du tribunal auprès des collèges et lycées. Une convention de partenariat a été signée avec SciencesPo Strasbourg pour faciliter l'accueil de stagiaires issus d'établissements d'enseignement prioritaire, dans le cadre d'un programme d'égalité des chances. Les magistrates et magistrats du tribunal vont également à la rencontre des élèves, cette fois dans le cadre de l'association « Parlons démocratie ». État de droit, rôle de la justice ou fonctionnement d'un tribunal sont autant de thèmes qui ont été abordés dans les classes cette année. Ces interventions, qui contribuent à la formation des citoyens de demain, auront vocation à se développer en 2026.

2025 en chiffres



9 486
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



1 583

affaires jugées en urgence (référés)

▲ 19 % par rapport à 2024



11 009

affaires enregistrées

▲ 12 % par rapport à 2024



8 mois et 25 jours

de délai moyen de jugement

▲ 27 jours par rapport à 2024



85 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



59

médiations engagées

48 % de taux de réussite